



Recours pour les gardes d'enfant

Par **minimillie**, le **22/08/2010** à **23:45**

Bonjour,

Il y a pres de 3 ans je suis tombée enceinte or le pere ne désirait pas de cet enfant. Il a quand meme finit par la reconnaitre (naissance 10/10/08) . 6 mois apres ilest partie vivre avec une autre femme (23/04/09)Il ne m'a pas aidé financièrement jusqu'en 07/2009. Et jusqu'a fevrier de cet année je fournissais couche, lait, pot, lingette, savon, vetement enfin tout pour quand il la prend le week end. Le mois dernier j'ai demenagé à 115km de son domicile pour me remettre en menage.

Aujourd'hui j'ai peur qu'il veuille la garde de notre fille. quelles sont mes recours, mes droits? Que dois je faire?

Par **mimi493**, le **23/08/2010** à **01:49**

Pourquoi aurait-il la résidence exclusive d'une enfant dont il s'est désintéressé ?

Les juges ne sont pas si bêtes.

Vous n'avez aucun recours tant qu'il ne demande rien.

En théorie, vous avez l'obligation de lui donner l'adresse de l'enfant.... Si vous pensez que des traitres dans votre entourage, vos amis (de faux amis donc), vont lui donner votre adresse s'il la demande, donnez-lui l'adresse (par LRAR) sinon

Vous ne pouvez pas lui reprocher, légalement, de ne rien payer, puisque vous n'avez pas fait de procédure pour avoir une pension alimentaire.

Mais si vous en demandez une, il pourrait, par rétorsion, exiger un droit d'hébergement. Dilemme ...

C'est là qu'on regrette d'avoir fait pression pour qu'il reconnaisse l'enfant, hein ? J'espère que vous n'avez pas fait la bêtise de laisser votre enfant porter le nom de son père.